

prevented suicide: Werther v. Papageno effects. *Br J Psychiatry* 2010;197(3):234–43.

[3] World Health Organization. Preventing suicide. A resource for media professionals. Geneva, Switzerland: WHO Press; 2008.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2015.09.285>

## P096

### Le Psylab : des psychiatres 2.0

C. Debien<sup>1,\*</sup>, G. Marcaggi<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pôle de psychiatrie adultes, CHU de Lille, Lille, France

<sup>2</sup> Pôle de psychiatrie adultes G03, centre hospitalier de Montéran, Saint-Claude, France

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : [christophe.debien@chru-lille.fr](mailto:christophe.debien@chru-lille.fr) (C. Debien)

**Introduction** L'information, la prévention et la déstigmatisation en matière de santé mentale sont des enjeux majeurs de santé publique. À l'ère du numérique, l'accès à l'information et au contenu pédagogique passe de plus en plus par des sites Internet dédiés, les réseaux sociaux, mais aussi par des vidéos hébergées sur des sites de partage, dont Youtube représente le leader mondial.

Le projet : Inspirés par des vidéastes de talent connus du « Youtube francophone », comme Karim Debbache (Crossed) ou Bruce Benamran (E-penser), nous avons créé en 2014 une chaîne sur le site YouTube : le Psylab. La chaîne propose une publication régulière de vidéos de vulgarisation de la psychologie et de la psychiatrie, en lien avec la culture populaire. En effet, le propos est illustré par de courts extraits de films, de séries télévisées ou même de jeux vidéo. Très impliqués dans la formation des étudiants en médecine et des internes, nous envisagions au départ que nos vidéos soient à destination de ceux-ci. Mais la popularité grandissante de la chaîne nous a rapidement fait réaliser que la demande du grand public était très forte. Ainsi le projet pédagogique initial est rapidement devenu un projet d'information et de prévention à destination du grand public. Outre le contenu que nous proposons, nous établissons une correspondance la plus régulière possible avec nos abonnés via les réseaux sociaux (facebook, twitter) ainsi que dans la section des commentaires sur le site Youtube.

Le PSYLAB en chiffres : à l'heure actuelle, la chaîne rassemble 22480 abonnés (reflet des spectateurs les plus fidèles), les 30 vidéos ont, au total, été vues 456 244 fois. Soixante-dix-sept pour cent des spectateurs sont âgés entre 18 et 34 ans, 70 % étant de sexe masculin.

**Mots clés** Prévention ; Vulgarisation ; Internet ; Vidéo ; Réseaux sociaux

**Déclaration de liens d'intérêts** Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2015.09.286>

## P097

### Les internes de psychiatrie en France moins mobiles que leurs homologues européens : étude observationnelle européenne par Internet

T. Gargot<sup>1,\*</sup>, B. Chaumette<sup>2</sup>, C. Feteau<sup>3</sup>, M. Pinto Da Costa<sup>4</sup>

<sup>1</sup> EFPT IT Secretary and Chair of Psychotherapy working group, université Paris-Sud, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, La Pitié Salpêtrière, Paris, France

<sup>2</sup> Université Paris Descartes, Inserm U894, laboratoire physiopathologie des maladies psychiatriques, centre de psychiatrie et neurosciences, institut de psychiatrie (GDR 3557), Paris, France

<sup>3</sup> EFPT Chair of Exchange program, France

<sup>4</sup> International Coordinator of the EFPT Brain Drain Study, - Hospital de Magalhães Lemos, University of Porto, Porto, Portugal

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : [thomas.gargot@hotmail.com](mailto:thomas.gargot@hotmail.com) (T. Gargot)

La fédération européenne des internes de psychiatrie (EFPT) a réalisé une étude observationnelle sur la migration des internes de psychiatrie en Europe [1] suite à un rapport de la WPA [2]. Entre 2013 et 2014, 2281 internes de 33 pays ont répondu à un questionnaire sur internet. Nous présenterons les résultats concernant les internes faisant leurs études en France. Au total, 193 personnes ont répondu en France (2<sup>e</sup> pays répondeur). Parmi ces internes, 8 n'avaient pas la nationalité française, ce qui fait de la France le 7<sup>e</sup> pays le plus attractif de l'étude. A contrario, 4 français émigrés à l'étranger ont répondu à l'étude. En termes d'expérience de mobilité, 30 % des français ont déjà vécu à l'étranger entre 3 et 12 mois. Seuls 5 % des internes ont passé plus d'un an à l'étranger, soit 3 fois moins que dans les autres pays européens ( $p < 10^{-4}$ ) ce qui place la France à la 14<sup>e</sup> place en termes de nombre d'émigrants. Cette faible mobilité ne s'explique pas par une désaffection : 71 % des internes ont déjà envisagé de partir à l'étranger. Cependant, 65 % des répondeurs pensent qu'ils resteront en France dans les 5 prochaines années. Les raisons principales pour quitter la France sont personnelles, académiques ou liées à l'environnement culturel. Le salaire des internes de psychiatrie en France est compris entre 1500 et 1999 €, ce qui est un salaire moyen en Europe et dont ils semblent modérément satisfaits et qui ne représente pas une réelle motivation à l'émigration. D'autres difficultés davantage culturelles ou liées à la faiblesse des aides à la mobilité pourraient expliquer cette moindre mobilité par rapport aux autres pays européens. Depuis 2011, l'EFPT cherche à répondre à cette volonté de mobilité par un programme d'échange [3] de 2 à 6 semaines parmi 13 pays européens.

**Mots clés** Migration ; Internes de psychiatrie ; Formation ; Brain drain ; Europe

**Déclaration de liens d'intérêts** Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

**Références**

[1] Pinto da Costa M. A challenge of the 21st century: brain migration in psychiatry. *Int Psychiatr* 2012;9(3):75–6.

[2] Gureje O, Hollins S, Botbol M, et al. Report of the WPA Task Force on Brain Drain. *World Psychiatr* 2009;8:115–8.

[3] <http://efpt.eu>.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2015.09.287>

## P098

### Qualité de vie chez les travailleurs de nuit

H. Nafaa\*, A. Ouanass

Hôpital Ar-Razi, Salé, Maroc

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : [hind.nafaa@gmail.com](mailto:hind.nafaa@gmail.com) (H. Nafaa)

**Introduction** Le travail de nuit, dit aussi travail posté, n'est pas dénué de conséquences fâcheuses tant sur le plan physique que sur le plan psychique, que ce soit à court terme ou à long terme. Cependant, l'importance du retentissement sur la qualité de vie de l'individu varie selon le rythme et la périodicité du travail de nuit, ainsi qu'il est conditionné par la présence de certains facteurs psychosociaux. Le travail de nuit est par ailleurs communément admis comme pourvoyeur de stress, de fatigue chronique et serait aussi responsable d'un risque accru de pathologie psychiatrique, et surtout anxiodépressive. Ceci est principalement dû à la privation de sommeil.

**Objectif** Comparer la qualité de vie des travailleurs de nuit par rapport aux personnes qui travaillent le jour et mettre en exergue les risques que présente le travail posté pour la santé mentale et physique.

**Matériel et méthode** Étude comparative descriptive et analytique transversale.

Population étudiée : médecins, urgentistes, personnel paramédical, sapeurs pompiers, protection civile, marins, agents de police.

Instruments utilisés :

- fiche d'exploitation précisant les données sociodémographiques ;
- hétéroquestionnaire ;
- échelle de somnolence d'Epworth ;
- échelle de Hamilton ;
- échelle de dépression de Beck ;
- questionnaire d'évaluation de la qualité de vie SF-36 ;
- test d'inventaire du *burn-out* de Maslach.

Résultats En cours.

Mots clés Travail de nuit ; Insomnie ; Santé mentale

Déclaration de liens d'intérêts Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Pour en savoir plus

Effets du travail de nuit sur la santé. *Rev Med Suisse* 2008;2581–5. Praz-Christinaz SM. Rythmes de la vie, rythmes du sommeil, hôtel Bristol, Genève Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, stress au travail et santé mental chez les adultes québécois, 2014.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2015.09.288>

## P099

### Un point sur la question de la dangerosité des expertises psychiatriques pénales des adolescents mineurs AICS

E. Walter<sup>1,\*</sup>, E. Albuissou<sup>2</sup>, P. Horrach<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Faculté de médecine de Nancy, faculté de Lorraine, Vandœuvre-lès-Nancy, France

<sup>2</sup> CHRU de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, France

<sup>3</sup> SMPR de Metz, Metz, France

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : [e.walter14@laposte.net](mailto:e.walter14@laposte.net) (E. Walter)

L'évaluation de la récurrence et de la dangerosité est un sujet d'actualité en France, aussi bien sur le plan médiatique que médical et juridique. Le cadre législatif français impose que lors d'une procédure pénale, tout suspect d'une agression sexuelle, même mineur, doit être expertisé. L'expert reste libre de la méthode expertale utilisée tant qu'il respecte le Code de procédure pénale et le Code de déontologie médicale. L'expert psychiatre qui devait initialement répondre à la notion de l'irresponsabilité pénale, a vu ses missions s'étendre à l'évaluation de la dangerosité aussi bien psychiatrique que criminologique, intégrant l'évaluation du risque de récurrence (générale, sexuelle et de violence). Mais cette évolution des missions expertales vers le champ criminologique est contestée par certains experts français car ils estiment qu'elle sort du champ de leurs compétences professionnelles. En France, ce questionnement semble d'autant plus important lorsque les expertises concernent des mineurs car elles doivent aussi respecter le cadre imposé par l'Ordonnance du 12 février 1945 (dont une révision est attendue pour 2017), privilégiant toujours l'éducatif sur le répressif. L'objectif de ce travail est de rechercher si les experts utilisent des facteurs de risques criminologiques validés par la littérature internationale et adaptés aux mineurs pour répondre à la mission de l'évaluation de la dangerosité dans le cadre des demandes d'expertises psychiatriques pénales. Il n'est pas étudié ici la qualité de cette évaluation.

Etude rétrospective réalisée à partir de rapports d'expertise obtenus auprès d'experts par contact mail de l'ensemble des psychiatres et pédopsychiatres inscrits sur les listes officielles des Cours d'appel de France pour l'année 2014. Tests utilisés : Chi<sup>2</sup> et KAPPA.

Résultats présentés sous forme de tableau.

Mots clés Expertise psychiatrique pénale ; Mineurs AICS ; Dangerosité psychiatrique et criminologique

Déclaration de liens d'intérêts Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Pour en savoir plus

Conférence de consensus, audience publique, Senon, Pham, Hanson, Hare.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2015.09.289>

## P100

### Modalités d'hospitalisation à l'EHS Errazi Annaba : étude rétrospective portant sur 1196 cas

H. Zeghib\*, N. Grid, C. Omeiri

EHS Errazi, Annaba, Algérie

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : [zeghibhouria@yahoo.fr](mailto:zeghibhouria@yahoo.fr) (H. Zeghib)

En Algérie, les modalités d'hospitalisation en milieu psychiatrique sont régies par la Loi 85/05 du 16 février 1985 relative à la protection et la promotion de la santé mentale. Cette loi précise les droits généraux des malades mentaux quel que soit le mode d'hospitalisation. Notre travail est une étude rétrospective portant sur la totalité des malades hospitalisés à l'EHS Errazi Annaba durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 soit 1196 malades. Ayant pour objectifs : mettre le point sur le mode d'hospitalisation à l'EHS Errazi Annaba et apprécier l'application des lois législatives en matière d'organisation de l'hospitalisation des malades avec troubles psychiatriques. Il en ressort de notre étude que la majorité des hospitalisations concerne les adultes jeunes entre 25 et 45 ans (70,82 %), de sexe masculin avec un sex-ratio de 3,76, le trouble du comportement représente le motif d'hospitalisation le plus fréquent (88 %). L'agressivité de ces patients explique le mode d'hospitalisation dominé par l'hospitalisation à la demande d'un tiers (83,78 %). Dans certains cas, l'atteinte à la sûreté des citoyens et les troubles de l'ordre public justifie le recours à l'hospitalisation d'office (9,19 %). La majorité des patients hospitalisés sont originaires de la wilaya d'Annaba (48 %). Notre étude a mis en évidence l'absence de commission de santé mentale et de modalité de contrôle et de suivi des placements d'office d'où l'intérêt de proposer une stratégie de sensibilisation et l'application de la loi notamment la loi 85/05.

Mots clés Modalités d'hospitalisation ; Hospitalisation d'office ; Loi 85/05 ; Troubles psychiatriques

Déclaration de liens d'intérêts Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Pour en savoir plus

Soins sans consentements prévus par la loi du 5 juillet 2011[37-901-A-15].

C. Jonas. Loi n° 85-05 du 16 février 1985, p. 8.

Ministère de la Santé JO du 17 février 1985, p 122 relative à la protection et à la promotion de la santé. Avant projet de loi sanitaire version provisoire soumise à concertation-février 2003.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2015.09.290>

## P101

### Initiation des étudiants en communication dans la lutte contre la stigmatisation de la maladie mentale

A. Otmane\*, M. Bensaida, M.A. Birem, H. Merad

Hôpital psychiatrique Errazi, Annaba, Algérie

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : [aichaotmanepsy@yahoo.fr](mailto:aichaotmanepsy@yahoo.fr) (A. Otmane)

La stigmatisation altère la représentation sociale de la maladie mentale et constitue un frein majeur à la prise en charge et l'accès aux soins. La lutte contre ce phénomène est mise à contribution par des campagnes nationales via la formation des journalistes. Cette action se devant permanente, se fera à travers la sensibilisation des étudiants en communication et journalisme où, l'échange aidera à